

# **PRÉFACE**

La commune de Plan-les-Ouates porte une grande importance au développement de la mobilité douce pour le bien de ses habitants et à relier ainsi ses différents quartiers. Depuis de longues années, faisant suite aux différentes planifications, une colonne vertébrale de mobilité douce se met en place, traversant le territoire communal depuis le quartier des Sciers, passant par le cœur du village de Plan-les-Ouates pour se terminer dans le futur quartier du Rolliet aux Cherpines.

C'est dans ce cadre qu'un concours a été organisé par la Commune de Plan-les-Ouates afin d'offrir une liaison mobilité douce entre le quartier des Sciers et le cœur du village de Plan-les-Ouates.

Ce concours a attiré des candidats de l'Europe entière. Le jury, composé de 16 membres, dont des professionnels ainsi que des représentant de la société civile de la Commune, a pu apprécier la qualité des différents projets présentés.

À l'issue des délibérations, le projet Vivre ensemble a été désigné comme lauréat.

Ce titre à lui seul révèle les ambitions du concours. A savoir relier le quartier des Sciers au centre de notre Commune et mettre au centre l'individu et son bien-être.

Cette passerelle est une réalisation qui permettra aux piétons et aux mobilités douces de franchir un obstacle nommé autoroute, et cela sans détour. Il permettra d'offrir des espaces privilégiés de qualité et de détente tout en contribuant à donner un rythme à la traversée.

Cette passerelle, du fait de ses qualités paysagères et de prouesses techniques telle que sa légèreté, s'intégrera dans le paysage tout en améliorant la mobilité de tous, et cela sans péjorer son environnement.

La Commune ainsi que le Conseil Administratif tient à remercier le jury, les mandataires et surtout tous les groupements de leurs participations à ce concours.

Mario Rodriguez, Conseiller administratif, Plan-les-Ouates

15. Da ( 102)

**SOMMAIRE** 

1	Introduction	2
	Maître d'ouvrage Organisateur de la procédure Préambule Situation générale Périmètre de réflexion et d'intervention Objectifs du Maître de l'ouvrage Jalons et planification	
2	Informations sur la procédure	4
	Genre de concours et type de procédure Conditions de participation au concours Jury et spécialiste-conseil Calendrier de la procédure Prix et mentions Mandat attribué à l'issue de la procédure	
3	Phase de sélection	7
	Dossiers de candidatures Analyse de la conformité Choix des candidats retenu à l'issue de la sélection Notification des résultats de la sélection	
4	Phase de concours	9
	Complément des équipes Documents remis aux concurrents Renoncement Critères d'appréciation du concours Remise des rendus de concours Analyse de la conformité Analyse du spécialiste-conseil Jugement	
5	Approbation du jury	14
6	Projets primés	
	1 <sup>er</sup> rang Vivre ensemble 2 <sup>ème</sup> rang Finesse 3 <sup>ème</sup> rang MiniMax	
7	Projets non retenus (par ordre alphabétique)	

# 1 Introduction

# 1.1 Maître d'ouvrage

Le Maître de l'ouvrage est la Commune de Plan-les-Ouates. Il est désigné ci-après par : le Maître de l'ouvrage.

# 1.2 Organisateur de la procédure

L'organisateur de la procédure est la Commune de Plan-les-Ouates.

L'organisation technique de la procédure est assurée par la société Techdata SA.

#### 1.3 Préambule

L'objectif du projet est la réalisation d'une passerelle de mobilité douce reliant le nouveau quartier des Sciers au cœur historique de Plan-les-Ouates en passant par le quartier de la Milice.

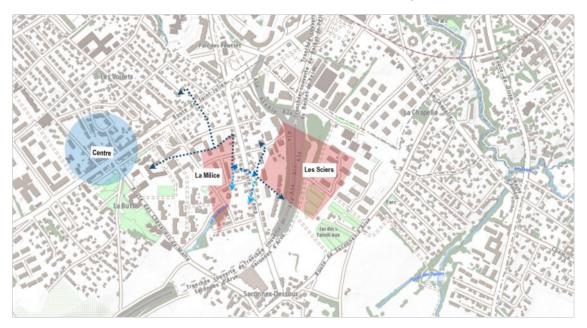
Le quartier des Sciers s'inscrit dans le secteur du périmètre d'aménagement coordonné (PAC) La Chapelle -Les Sciers, dont il est la troisième étape.

Bien qu'à seulement 700m à vol d'oiseau du cœur villageois de Plan-les-Ouates, les habitants du quartier des Sciers sont toutefois relativement isolés du reste de la Commune par la barrière que constitue l'autoroute. Les usagers de la mobilité douce sont ainsi contraints de faire un détour conséquent pour rallier le centre, en empruntant des axes routiers très fréquentés, notamment la route de Saconnex-d'Arve et la route du Camp. La Commune souhaite donc aujourd'hui créer une passerelle permettant une connexion directe entre ce nouveau quartier et le reste de Plan-les-Ouates.

Une étude de faisabilité réalisée en 2021 a permis de vérifier qu'il était possible de réaliser une passerelle de la portée envisagée, d'en déterminer le périmètre d'implantation et de fixer les contraintes techniques.

#### 1.4 Situation générale

La future passerelle des Sciers, en franchissant l'autoroute A1, permettra de connecter les circulations de mobilité douce du nouveau quartier des Sciers à celles du quartier de la Milice ainsi qu'avec le centre administratif et de services de la commune, comme le montre le plan ci-dessous.



#### 1.5 Périmètre de réflexion et d'intervention

Le périmètre de réflexion inclut les quartiers des Sciers et de la Milice, afin d'inscrire la conception de la passerelle dans un contexte élargi d'insertion urbaine et paysagère.

Le périmètre d'intervention comprend l'ouvrage et ses accroches.

# 1.6 Objectifs du Maître de l'ouvrage

Il est attendu que l'ouvrage s'intègre harmonieusement au site. Une attention particulière sera apportée à l'insertion de l'ouvrage dans son contexte ainsi qu'au traitement des aspects environnementaux du projet.

L'ouvrage devra permettre la circulation des piétons (cycles autorisés) et d'un véhicule d'entretien d'un poids total de 9 tonnes en pleine charge.

Il s'agit de réaliser un ouvrage conceptuellement et économiquement performant qui allie une mise en œuvre facilitée, un entretien réduit et de grandes qualités de durabilité, ceci afin de limiter les interventions au-dessus de l'autoroute tout au long de son cycle de vie.

# 1.7 Jalons et planification

La passerelle est inscrite dans la mesure 40-14 du Projet d'agglomération de 4ème génération Grand Genève; dans ce cadre le chantier doit débuter entre 2024 et 2027.

# 2 Informations sur la procédure

# 2.1 Genre de concours et type de procédure

Le présent concours est un concours de projets dans les domaines du génie civil et de l'architecture, l'intégration de l'ouvrage est essentielle.

Le concours est anonyme à un degré et en procédure sélective.

Ce concours n'est pas régi par le règlement des concours d'architecture et d'ingénierie de la société suisse des architectes et des ingénieurs (SIA) n°142. Le Maître de l'ouvrage, le jury et les candidats, du seul fait de participer au présent concours, en reconnaissent le caractère dérogatoire.

# 2.2 Conditions de participation au concours

Le présent concours s'adresse à des candidats constitués en groupement de bureaux dans les domaines du génie civil et de l'architecture possédant une expérience dans la construction d'ouvrages d'art présentant une complexité similaire.

Le pilotage du groupement doit être assuré par le bureau d'ingénieur civil.

Les bureaux d'ingénieur civil et d'architecte membres d'un groupement ou d'une association de mandataires ne peuvent participer qu'une seule fois comme candidat ou membre d'un candidat. En tant que membre d'un candidat, ils ne peuvent plus être sous-traitant auprès d'un autre candidat.

Le nombre de bureaux par domaine est limité à 2.

Les concurrents sont libres de consulter et de s'adjoindre les spécialistes de leur choix. Dans le cas où un spécialiste collabore avec plusieurs équipes, il doit en informer le pilote de chaque équipe et est tenu de ne pas divulguer d'informations entre les équipes.

#### 2.3 Jury et spécialiste-conseil

Président :	M. Philipp Stoffel	Ingénieur civil, bureau Enginious AG
Vice-présidente :	Mme Muriel Zimmermann	Architecte EPF, associée, bureau MIDarchitecture sàrl, SIA et FSU
Membre non professionnel:	Mme Fabienne Monbaron	Maire de la Commune de Plan-les-Ouates, en charge de l'aménagement du territoire
Membre non professionnel:	M. Mario Rodriguez	Conseiller administratif de la Commune de Plan-les-Ouates, en charge de la mobilité
Membre non professionnel:	M. Cédric Epenoy	Membre du Conseil Municipal
Membre non professionnel :	M. Nicolas Lenoir	Membre du Conseil Municipal
Membre professionnel:	M. Philippe Zosso	Responsable du service construction et aménagement, Commune de Plan-les-Ouates
Membre professionnel:	M. Alain Fischer	Responsable du secteur Génie Civil, Commune de Plan-les-Ouates
Membre professionnel:	M. Vincent Le Mouël	Architecte, Commune de Plan-les-Ouates

Membre professionnel :	Mme Nathalie Métrat	Ingénieure Génie Civil et Urbanisme INSA Lyon, Directrice, Direction des ponts et chaussées, Office cantonal du génie civil
Membre professionnel:	M. Claudio Bailo	Ingénieur civil, ancien chef du Service des ouvrages d'art de l'Office cantonal du génie civil
Membre professionnel:	M. Bernard Houriet	Ingénieur civil EPFZ, Dr. ès sciences techniques EPFL, Expert, Directeur du bureau GVH Tramelan SA
Membre professionnel:	M. Jonas Raetzo	Ingénieur mobilité, Office cantonal des transports
Membre suppléant :	M. Fabrice Solà	Ingénieur civil, bureau Build-conseils
Membre suppléant :	Mme Estelle Delley	Chargée de projets en développement territorial, Commune de Plan-les-Ouates
Membre suppléant :	M. Denis Thorimbert	Membre du Conseil Municipal
Spécialiste conseil :	M. Chabane Larbi	Ingénieur civil EPFL, membre du Conseil d'Administration, expert / consultant, bureau Emch+Berger SA

# 2.4 Calendrier de la procédure

La procédure de concours s'est déroulée selon le calendrier suivant :

#### Sélection des concurrents :

-	Publication concours, inscription et téléchargement des documents sur www.simap.ch	21 mars 2023
-	Dépôt des questions sur le site www.simap.ch	4 avril 2023
-	Réponses aux questions sur le site www.simap.ch	11 avril 2023
-	Dépôt des dossiers de candidature	25 avril 2023
-	Notification des résultats de la sélection	2 novembre 2023

#### Concours de projet :

-	Lancement de la phase de concours	21 novembre 2023
-	Dépôt des questions	5 décembre 2023
-	Envoi des réponses aux questions	15 décembre 2023
-	Rendu des projets	25 mars 2024
-	Séances de jury pour le concours	15 et 16 avril 2024
-	Notification des résultats du concours et vernissage	22 mai 2024

#### 2.5 Prix et mentions

Les prix, ainsi que les indemnités, ne sont distribués qu'à l'issue du jugement pour le concours.

Le coût de l'ouvrage est estimé à : CHF 3'654'000.- HT.

La somme globale des prix et indemnités s'élève à CHF 120'000.- HT. Chaque candidat sélectionné qui aura remis un projet recevable obtiendra une indemnité de CHF 10'000.- HT.

Il est prévu d'attribuer 3 prix jusqu'à concurrence du solde de la somme globale des prix.

Les prix, mentions et indemnités ne sont pas des avances sur des honoraires relatifs à un mandat découlant du concours.

# 2.6 Mandat attribué à l'issue de la procédure

Le Maître de l'ouvrage entend confier, selon définitions de la SIA 112 (édition 2014), le mandat de mandataire général, sous la forme d'une communauté de mandataires pluridisciplinaires avec pilote, à l'auteur du projet recommandé par le jury, soit :

- la totalité des prestations d'ingénieur civil ordinaires des phases SIA 31 à 53, inclus direction générale du projet, direction générale des travaux et supplément pour structure porteuse, telles que définies dans le règlement SIA 103 (édition 2020)
- les prestations d'architecte des phases SIA 31 à 53 telles que définies dans le règlement SIA 102 (édition 2020)

Une estimation d'honoraires est demandée aux concurrents, basée sur le chapitre 5 des règlements SIA 103 et 102 (édition 2014), pour les phases de prestations indiquées ci-dessus.

Cette estimation servira uniquement de base pour la négociation. Elle sera remise dans une enveloppe cachetée qui ne sera ouverte qu'après la fin du concours. Seule l'enveloppe du lauréat du concours sera ouverte et uniquement par le Maître de l'Ouvrage, le jury n'aura pas connaissance de la teneur de l'offre. Les enveloppes des concurrents non lauréats leur seront retournées non décachetées.

Ces dispositions valent sous réserve des voies de recours, du résultat des discussions portant sur les modalités d'exécution des prestations, de l'octroi des crédits d'études et de constructions, des autorisations de construire, des délais référendaires et des modifications qui pourraient être demandées par le Maître de l'ouvrage.

# 3 Phase de sélection

#### 3.1 Dossiers de candidatures

18 dossiers d'équipes ont été réceptionnés dans les délais impartis.

Les bureaux d'ingénieurs civils, pilotes des groupements ayant déposé un dossier de candidature, sont les suivants :

- 1. Masotti & Associati SA
- 2. structurame Sàrl
- 3. Küng et Associés SA
- 4. DIC SA ingénieurs
- 5. co-struct SA
- 6. Dr Lüchinger+Meyer Ingénieurs civils SA
- 7. Ingeni Sa Genève Carouge
- 8. B+S Ingénieurs SA
- 9. Project Partners Ltd Consulting Engineers
- 10. mawi Ingénieurs Conseils SA
- 11. Perret-Gentil SA
- 12. Tingénierie Genève SA
- 13. IngPhi SA
- 14. Perreten & Milleret SA
- 15. ab ingénieurs sa
- 16. Muttoni et Fernández, ingénieurs conseils SA
- 17. SD ingénierie Genève SA
- 18. WMM Ingenieure AG

#### 3.2 Analyse de la conformité

Le contrôle de la conformité effectué par l'organisateur de la procédure a permis de s'assurer que la totalité des dossiers de candidature déposés respectait les conditions de participation et comprenait l'entier des informations demandées dans le programme de la procédure publié, sous la forme exigée.

#### 3.3 Choix des candidats retenu à l'issue de la sélection

Le jury s'est réuni pour l'examen des projets le 10 octobre 2023, en présence de l'ensemble des membres.

Sur la base de l'analyse de la conformité et des conditions de participation présentée par l'organisateur de la procédure, le jury a décidé à l'unanimité de considérer comme recevable la totalité des 18 dossiers reçus.

Le jury a procédé à l'évaluation des dossiers de candidatures selon les critères de sélection du programme :

- Références du candidat (pondération 60%)
- Identification des enjeux et compréhension de la problématique (pondération 20%)
- Organisation du candidat (pondération 20%)

A l'issue de l'évaluation, le jury a décidé à l'unanimité de retenir 7 candidatures, conformément au programme du concours.

Les équipes sélectionnées sont présentées ci-après, par ordre alphabétique :

- Arc-En-Ciel: Perreten & Milleret SA (pilote, ingénieur civil), COWI A/S (ingénieur civil), Dissing+Weitling (architectes)
- Association DTR: DIC SA ingénieurs (pilote, ingénieur civil), atelier Rak Tej sàrl (ingénieur civil et architecte)
- PO-23: Masotti & Associati SA (pilote, ingénieur civil), Orsi & Associati Sagl (architecte urbaniste),
   LAND Suisse Sagl (architecte paysagiste)
- Groupement TraverSciers: B+S Ingénieurs SA (pilote, ingénieur civil), PROAFA Serviços de Engenharia, S.A. (ingénieur civil), Amanda Levete Architects Limited (architecte)
- Groupement SDV: sd ingénierie Genève sa (pilote, ingénieur civil), dvarchitectes & associés sa (architecte)
- T ingénierie Genève SA: T ingénierie Genève SA (pilote, ingénieur civil), NEY & PARTNERS BXL (ingénieur civil), NEY & PARNTERS ARCHITECTURE (architecte)
- WMM Ingenieure AG Bollinger + Grohmann Knight Architects: WMM Ingenieure AG (pilote, ingénieur civil), Bollinger + Grohmann SARL (ingénieur civil), Knight Architects SARL (architecte)

#### 3.4 Notification des résultats de la sélection

Les résultats de la sélection ont été notifiés par courriers datés du 2 novembre 2023, aux candidats retenus et candidats non retenus, avec indication des délais et voies de recours.

Aucun recours sur la notification n'a été déposé.

# 4 Phase de concours

#### 4.1 Complément des équipes

Les concurrents retenus à l'issue de la sélection ont reçu le 10 novembre 2023 une fiche d'identification afin de compléter leur composition d'équipe selon les conditions de participation.

La fiche d'identification devait être accompagnées des attestations répondant aux critères d'aptitude.

Les informations et attestations reçues ont été analysées par l'organisateur de la procédure et jugées conformes aux conditions de participation et aux critères d'aptitude.

#### 4.2 Documents remis aux concurrents

Le dossier de concours a été transmis par courriel aux 7 concurrents retenus à l'issue de la phase de sélection le 21 novembre 2023.

#### 4.3 Renoncement

Aucun concurrent n'a renoncé à rendre un projet.

# 4.4 Critères d'appréciation du concours

Les projets ont été jugés sur la base des critères suivants :

- Insertion de l'ouvrage dans son contexte urbain et paysager, qualité architecturale des accroches, praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces
- Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes OFROU
- Économie générale du projet et coût global de l'ouvrage (Life cycle cost minimum, durabilité élevée et entretien en exploitation minimum)
- Faisabilité du système de montage et de l'exécution (contraintes imposées aux infrastructures et équipements existants durant la phase de construction)

L'ordre dans lequel les critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

#### 4.5 Remise des rendus de concours

7 projets ont été rendus pour la date du 25 mars 2024, portant les devises suivantes par ordre alphabétique :

- Accolade
- Finesse
- Majorette
- MiniMax
- Passerelle du Moment
- SOSPESO
- Vivre ensemble

# 4.6 Analyse de la conformité

Les rendus de concours ont été examinés par l'organisateur de la procédure sous les points suivants :

- conformité des délais et respect de l'anonymat
- conformité des documents demandés
- conformité au programme

Les 7 projets ont été rendus dans le respect des délais et de l'anonymat.

#### 4.7 Analyse du spécialiste-conseil

Le contrôle de conformité fait, les aspects techniques et financiers des projets ont été analysés par le spécialiste-conseil, Monsieur Chabanne Larbi, ingénieur civil EPFL, expert et consultant, sur la base des éléments de rendus suivants :

- plans, coupes et détails constructifs
- note de calcul de l'ouvrage
- estimation du coût de l'ouvrage
- concept de mise en œuvre

#### 4.8 Jugement

Le jury s'est réuni pour l'examen des projets les 15 et 16 avril 2024, sous la présidence de Monsieur Philipp Stoffel et la vice-présidence de Madame Muriel Zimmermann.

Madame Fabienne Monbaron, membre du jury non professionnel, est excusée par Monsieur Mario Rodriguez. Elle est remplacée par Monsieur Denis Thorimbert, membre du jury non professionnel suppléant.

Madame Nathalie Métrat, membre du jury professionnel, est excusée par Monsieur Alain Fischer. Elle est remplacée par Monsieur Fabrice Sola, membre du jury professionnel suppléant.

Mme Estelle Delley, membre du jury suppléante, participe en tant qu'observatrice.

Une majorité de membres professionnels compose le jury présent pour les deux journées de jury.

#### 4.8.1 Première journée de jury de concours du 15 avril 2024

Le jury constate l'inconformité au programme relevée dans le projet **Passerelle du Moment**: le chapitre 6.4.2 du programme spécifie que le tablier doit avoir une largeur utile de 4m50; le projet précité indique sur une longueur déterminée de l'ouvrage une largeur utile de 4m15 sur le plan de situation et de 4m00 sur la coupe transversale (après déduction des barrettes d'éclairage) et ainsi ne respecte pas cette contrainte technique.

Le jury décide, à l'unanimité d'accepter le projet **Passerelle du Moment** au jugement, et à la majorité de l'exclure de la planche des prix.

Sur cette base le jury décide de considérer l'ensemble des 7 rendus comme recevables pour le jugement selon les critères d'appréciation du programme, qui sont les suivants :

- Insertion de l'ouvrage dans son contexte urbain et paysager, qualité architecturale des accroches, praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces
- Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes OFROU
- Économie générale du projet et coût global de l'ouvrage (Life cycle cost minimum, durabilité élevée et entretien en exploitation minimum)
- Faisabilité du système de montage et de l'exécution (contraintes imposées aux infrastructures et équipements existants durant la phase de construction)

#### Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance individuellement des 7 rendus de projets exposés.

Le jury in corpore procède ensuite à un premier passage devant les 7 projets pour une analyse générale.

#### Présentation du spécialiste conseil

Le spécialiste conseil présente son analyse au jury.

Le jury in corpore repasse devant les 7 projets et pose des questions au spécialiste-conseil.

#### 1er tour d'élimination

Sur la base des critères énoncés au chapitre 5.4 du programme du concours (rappelés au ch. 4.4 du présent document), le jury procède à un premier tour d'élimination.

Les 3 projets suivants sont éliminés au 1er tour à l'unanimité :

- Accolade
- Majorette
- SOSPESO

#### 4.8.2 Seconde journée de jury de concours du 16 avril 2024

#### Tour de repêchage

Avant de continuer, l'ensemble du jury effectue un tour de repêchage au sens de l'art. 21.2 du règlement SIA 142 (édition 2009) qui stipule qu'avant de procéder au classement définitif, le jury doit passer en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées, y compris celles qui ont été écartées pour avoir enfreint les prescriptions du programme.

Après un nouveau passage devant l'ensemble des rendus, le jury confirme à l'unanimité ne repêcher aucun des 3 projets éliminés au 1<sup>er</sup> tour.

#### 2ème tour d'élimination

Devant les projets, le jury procède à un nouvel échange avec le spécialiste-conseil et lui pose des questions sur les aspects techniques et les coûts de l'ouvrage des projets rendus.

Le jury examine les projets restants et, sur la base des critères énoncés au chapitre 5.4 du programme du concours (rappelés au ch. 4.4 du présent document), procède au deuxième tour d'élimination.

Le projet suivant est éliminé au second tour :

Passerelle du Moment

#### Classement

Avant de procéder au classement définitif, le jury repasse encore une fois devant les 3 projets.

Le jury se répartit en deux groupes de travail, portés par les membres professionnels des différents domaines (génie civil, urbanisme, architecture et mobilité) pour rédiger ses commentaires, puis en fait une lecture commune pour chacun des 3 projets restants.

A l'issue de ces échanges, et en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des avis des spécialistes, une discussion générale et un dernier examen comparatif des projets s'engagent.

Le jury procède au classement final.

Le jury considère à l'unanimité que le projet **Vivre ensemble** est le plus favorable, et décide de le classer au 1 er rang.

Le jury procède à un échange pour déterminer le projet classé au 2ème rang.

A l'unanimité le jury établit le classement final suivant :

1 er rang: Vivre ensemble

2ème rang: Finesse3ème rang: MiniMax

Le Jury in corpore repasse devant les projets et confirme à l'unanimité ce classement.

#### Indemnités et prix

Le Jury dispose d'une somme globale de CHF 120'000.- HT pour attribuer les prix et indemnités ou mentions éventuelles. Il est prévu dans le programme d'attribuer jusqu'à 3 prix.

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer à chacun des 7 concurrents l'indemnité de CHF 10'000.- HT prévue dans le programme du concours pour chaque projet recevable.

Le jury décide à l'unanimité d'attribuer aux 3 projets classés les prix suivants :

ler rang / ler prix
 2ème rang / 2ème prix
 3ème rang / 3ème prix
 Vivre ensemble
 Fr. 25'000.- HT
 Fr. 15'000.- HT
 MiniMax
 Fr. 10'000.- HT

#### Recommandations du jury

Le jury est convaincu que le projet lauréat possède toutes les qualités et les potentialités requises pour répondre aux attentes du Maître de l'ouvrage. A l'unanimité, il recommande d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation aux auteurs du projet **Vivre ensemble**.

Ses auteurs tiendront compte des recommandations suivantes émises par le jury :

- interroger la pertinence du dos d'âne au milieu de l'ouvrage
- développer le projet d'aménagement des plates-formes en coordination avec les services concernés
- s'assurer qu'une contre-flèche soit toujours maintenue au stade de service final

#### Levée de l'anonymat

Après avoir établi le classement, attribué les prix et indemnités, rédigé les recommandations du jury et les critiques, le jury procède à la levée de l'anonymat, en commençant par les trois projets primés, puis dans l'ordre alphabétique. La liste qui suit ne fait donc pas état d'un classement, à l'exception des trois premiers projets. Aucune incompatibilité entre les auteurs du projet et le jury n'est relevée.

#### Vivre ensemble:

- Masotti & Associati SA (pilote, ingénieur civil)
- Orsi & Associati Sagl (architecte urbaniste)
- LAND Suisse Sagl (architecte paysagiste)

#### Finesse:

- WMM Ingenieure AG (pilote, ingénieur civil)
- Bollinger + Grohmann SARL (ingénieur civil)
- Knight Architects SARL (architecte)

#### MiniMax:

- Tingénierie Genève SA (pilote, ingénieur civil)
- NEY & PARTNERS BXL (ingénieur civil)
- NEY & PARNTERS ARCHITECTURE (architecte)

#### Accolade:

- DIC SA ingénieurs (pilote, ingénieur civil)
- atelier Rak Tej sàrl (ingénieur civil et architecte)

#### Majorette:

- sd ingénierie Genève sa (pilote, ingénieur civil)
- dvarchitectes & associés sa (architecte)

#### Passerelle du Moment :

- B+S Ingénieurs SA (pilote, ingénieur civil)
- PROAFA Serviços de Engenharia, S.A. (ingénieur civil)
- Amanda Levete Architects Limited (architecte)

#### SOSPESO:

- Perreten & Milleret SA (pilote, ingénieur civil)
- COWI A/S (ingénieur civil)
- Dissing+Weitling (architectes)

#### 4.8.3 Remerciements

Les autorités de Plan-les-Ouates remercient les concurrents pour la qualité des projets rendus.

Elles remercient le jury pour son engagement et saluent le choix d'un bon projet lauréat, qui permettra de relier avec simplicité et finesse les deux rives de la commune.

# 5 Approbation du jury

Président :

Monsieur Philipp STOFFEL Vice-présidente :

Madame Muriel ZIMMERMANN

Membre non professionnel:

Monsieur Mario RODRIGUEZ Membre non professionnel:

Madame Fabienne MONBARON

Membre non professionnel:

Monsieur Cédric EPENOY Membre non professionnel:

Monsieur Nicolas LENOIR Membre professionnel:

Monsieur Philippe ZOSSO Membre professionnel:

Monsieur Alain FISCHER

Membre professionnel:

Monsieur Vincent LE MOUËL Membre professionnel:

Madame Nathalie MÉTRAT Membre professionnel:

Monsieur Claudio BAILO Membre professionnel:

Monsieur Bernard HOURIET

Membre professionnel:

Monsieur Jonas RAETZO Membre suppléant :

Monsieur Fabrice SOLÀ Membre suppléant :

Madame Estelle
DELLEY

Membre suppléant :

Monsieur Denis THORIMBERT

Pour le Maître de l'ouvrage :

Commune de Plan-les-Ouates

130000

# 6 Projets primés

# Projet lauréat

1er rang / 1er prix

# VIVRE ENSEMBLE

Fr. 25'000.- HT

Ingénieur civil:

**Masotti & Associati** SA, Bellinzona

collaborateurs:

Masotti Giorgio

Giorgi Paolo

Grimoldi Mattia

Agnelli Bianchini Monica

Architecte:

Orsi & Associati Sagl, Bellinzona

Architecte paysagiste:

LAND Suisse Sagl, Lugano

Géotechnique:

Martinenghi SA, Cureglia

Eclairage / électricité:

**IM Maggia Engineering** SA, Locarno



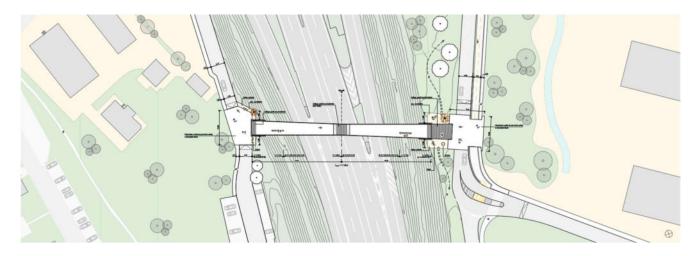
Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

L'architecture de la passerelle est un jeu de lignes parallèles entre une poutre en acier auto-patinable rectiligne et une lisse en acier inoxydable très légère. Le projet propose une implantation soignée et réfléchie du côté des deux quartiers.

Les accroches proposées sont généreuses et permettent divers usages, tout en garantissant la sécurité des usagers. Le parti pris du piéton prioritaire sur les véhicules motorisés est salué par le jury. Une attention particulière devra être portée à ce sujet dans la poursuite du projet, afin de proposer un aménagement conforme aux exigences légales et sécuritaires.

Dans un souci de dissociation des flux, du mobilier urbain est judicieusement positionné à chaque extrémité de l'ouvrage. Avec la même intention, le candidat propose un dos d'âne au milieu du tablier afin de réduire la vitesse des cycles. Si le jury salue la volonté d'organiser la cohabitation des modes, il s'interroge toutefois sur la pertinence de l'emplacement proposé et les modalités d'entretien de ce dispositif à terme.

Le travail du détail des garde-corps est très recherché, aussi bien au niveau du remplissage en maille métallique que sur les concepts d'éclairage proposés.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

Le projet offre une structure de haute qualité et simple.

Il prévoit un système de poutre bi-encastrée; les encastrements sont constitués de deux appuis, l'un en traction et l'autre en compression. Ce système offre l'avantage de ne pas prendre les effets de la variation de température. L'avantage du double caisson conduit à un ouvrage élancé, stable et rigide dans les deux sens. L'auteur du projet intègre dans son étude les effets de la corrosion en anticipant la réduction des sections dans sa vérification.

Les contraintes OFROU sont respectées.

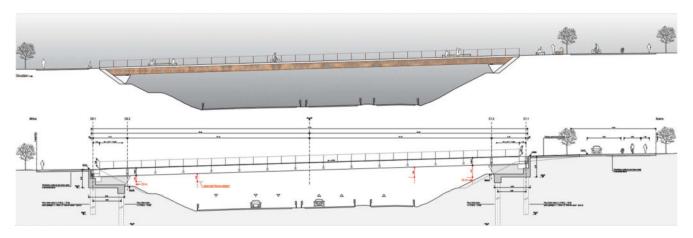
Le système simple de l'ouvrage requiert un entretien limité et certainement peu onéreux. La combinaison du CFUP et de l'acier auto-patinable minimise les coûts d'entretien à venir. Le coût indiqué de la passerelle est correct et se situe dans la fourchette des coûts usuels d'un tel ouvrage. De plus l'auteur du projet propose un coût de rentabilité sur le cycle de vie.

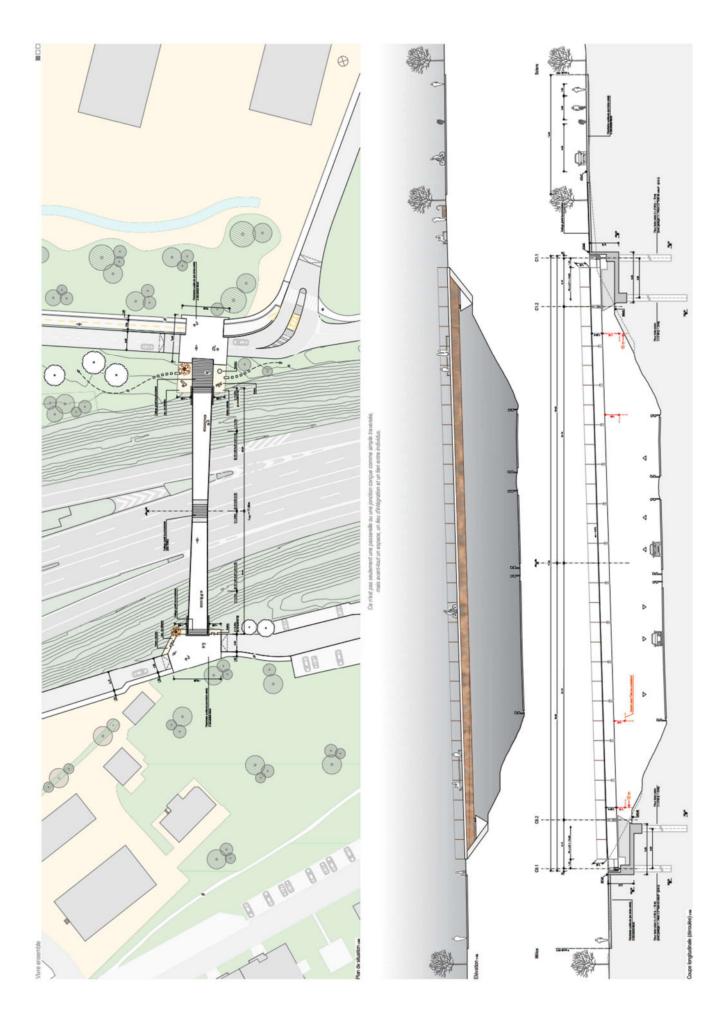
Le concept de la structure évite le transport de grandes pièces. L'assemblage en trois pièces sur site permet un montage classique et avec peu de risques. Le jury souligne la facilité du montage.

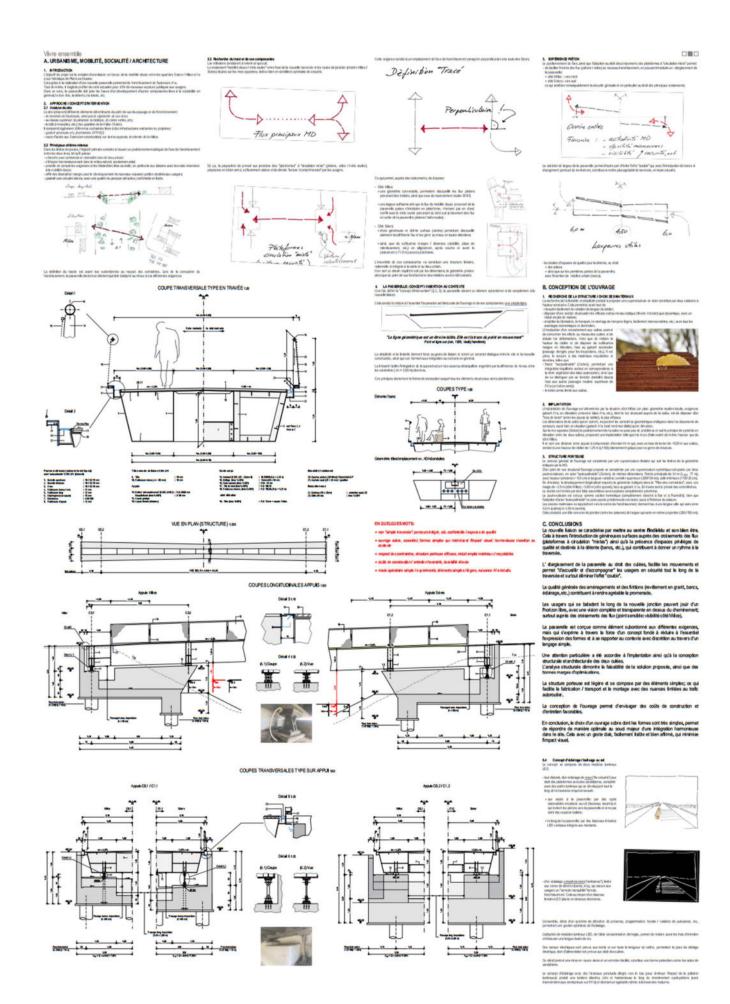
Le concurrent propose d'acheminer les divers éléments constituant les caissons sur la zone d'installation et de les assembler en trois travées. Ces derniers sont ensuite posés sur des tours d'étayage implantées sur les zones situées entre les voies de circulations et d'accès pour être connectées entre elles.

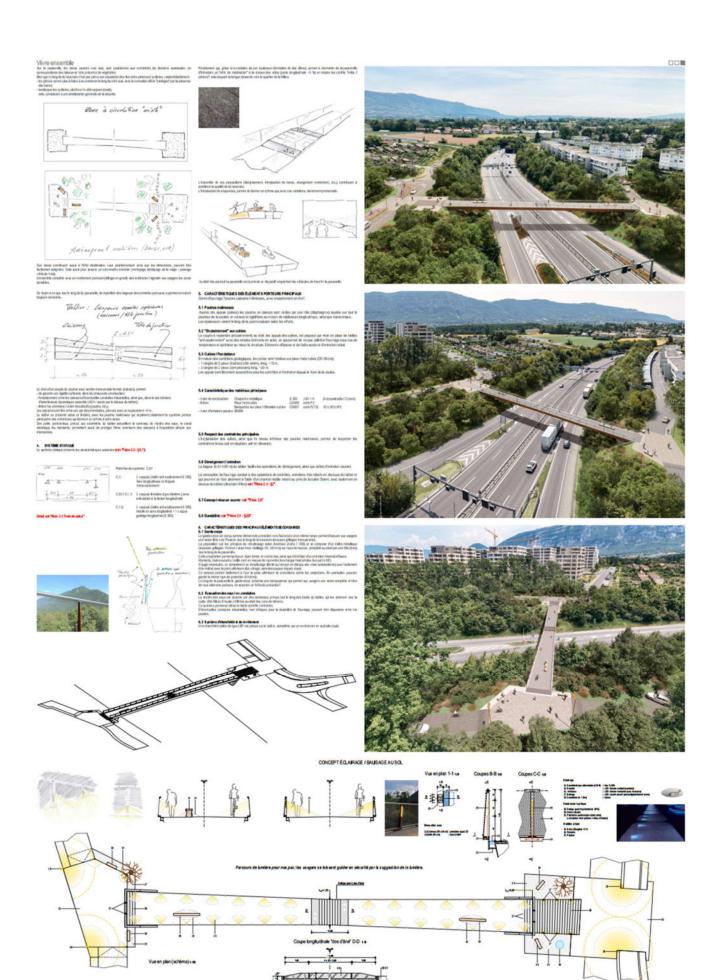
La réalisation telle que proposée a l'avantage de conserver le gabarit autoroutier tout en limitant les fermetures nocturnes de cette dernière à une voire deux nuits dans le pire des cas.

La tour d'étayage AP1 (côté Milice) nécessitera certainement une protection et un rétrécissement de la voie d'accès à l'autoroute.









# 2ème rang / 2ème prix

# **FINESSE**

Fr. 15'000.- HT

Ingénieurs civils:

 $\textbf{WMM Ingenieure} \ \mathsf{AG},$ 

Münchenstein

collaborateurs:

Santini Gilbert

Asensio Javier

Herrando Victor

Bollinger + Grohmann SARL, Paris

collaborateurs:

De Rycke Klaas

Champagne Aurore

Breugnot Albin

Architecte:

Knight Architects SARL, Londres

collaborateurs:

Beade Héctor

Halaczek Bart

**Graff Pierre-Yves** 

Baldwin Tom

Nikolaiev Anatolii



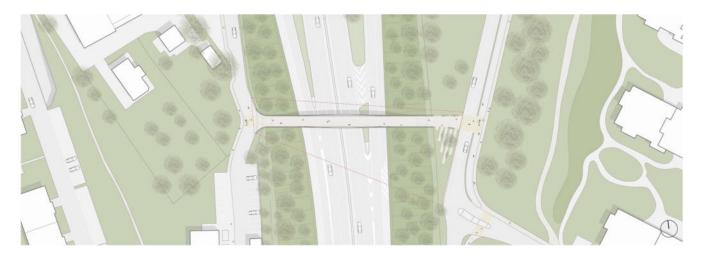
Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

L'implantation du projet optimise la portée de l'ouvrage pour un franchissement minimisé au regard du contexte. Le choix volontaire d'une mise à distance de l'angle du chemin de l'Essartage permet un respect des cônes de visibilité, sécurisant les usagers de la passerelle par rapport aux véhicules motorisés.

Le projet est ambitieux et demeure à une juste échelle, celle du piéton, sans pour autant être banal. La proposition d'accroche côté quartier des Sciers est une réelle invitation aux usagers. La proposition d'aménagement d'un petit espace public côté Sciers serait à approfondir.

Le travail du garde-corps en accroche des rives invite les utilisateurs à emprunter la passerelle. Ce dispositif se poursuit ensuite par le biais de plans latéraux tendus, formant protection vis-à-vis de la voie en contrebas lorsque ceci est le plus judicieux. Par souci de « finesse », ces voiles sont disposés avec un angle de 20° vers l'extérieur, qui interroge toutefois le jury sur la proposition ergonomique et sécuritaire du dispositif de main courante.

Ceci étant dit, le dessin de la passerelle depuis l'autoroute, en barreaudage, voile, puis de nouveau barreaudage, fait office de marqueur esthétique pour le nouveau quartier des Sciers.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

L'auteur du projet propose un ouvrage en structure métallique intégrale en acier, encastré en deux points à ses culées fondées sur pieux.

Le tablier est composé de huit caissons métalliques d'hauteurs variables, et complété par deux âmes métalliques inclinées en forme d'arcs latéraux. La stabilité de ces ailes latérales parait précaire.

Les contraintes OFROU sont respectées.

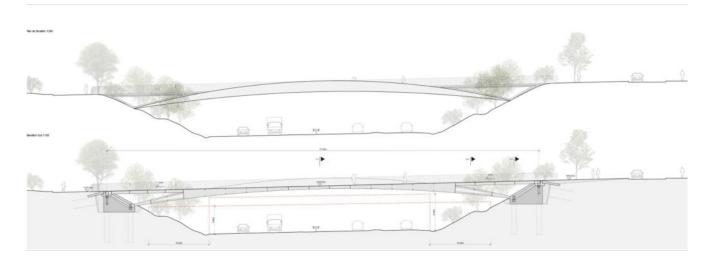
La complexité de la structure métallique conduit à un coût important de l'ouvrage. Les âmes ayant une double fonction statique et de sécurité, leur entretien s'avère plus délicat. De plus, la liaison entre le tablier et les âmes qui fait office de fil d'eau est un point de rouille et demande une surveillance accrue.

La passerelle est posée d'un seul tenant par des moyens de levage de forte capacité, qui pourraient déterminer des cas de charges déterminants pour des phases intermédiaires, susceptibles de s'avérer critiques et onéreuses. Le procédé de montage n'est pas usuel mais plausible. Cette solution requiert une parfaite maîtrises des tolérances.

La fabrication du tablier en trois parties est faite en atelier et l'assemblage sur chantier, y compris les « ailes ». La pose de l'ensemble de la structure se fait depuis la zone d'installations de chantier.

La solution proposée n'engendre qu'une fermeture nocturne de l'autoroute mais nécessite des moyens de levage conséquents.

La pose en une seule fois de 110t avec grue nécessite une grande précision dans la réalisation des appuis béton. Il faut aussi des éléments d'ajustement dans la structure métallique.

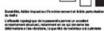


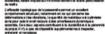


# FINESSE PASSERELLE DES SCIERS

#### FINESSE

#### PASSERELLE DES SCIERS

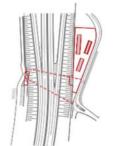


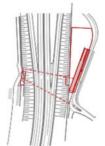




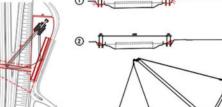
















# 3ème rang / 3ème prix

# **MINIMAX**

Fr. 10'000.- HT

#### Ingénieurs civils:

**T ingénierie (Genève)** SA, Genève

collaborateurs:

Delemont Thierry Bellanger Emilie

Olivier Gravrand

#### Ney & Partners - BXL, Bruxelles

collaborateurs:

Laurent Ney

Matthieu Mallié

Hans Fritsch

Marie Caquineau

Nicolas De Breuck

#### Architecte:

Ney & Partners - Architecture,

Bruxelles

collaborateurs:

Andrea Solazzo

Josselin Chassaignon



Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

Le projet MiniMax propose un franchissement par une ligne fine supportée par une structure en acier auto-patinable tendue et épurée à son maximum. Le jury salue la simplicité, l'efficacité et l'optimisation des matériaux proposés.

Le projet prend le parti clair de travailler les accroches par des seuils implantés sur chacune des routes. Le jury regrette toutefois que ces espaces de liaison ne soient pas plus généreux et n'invitent pas suffisamment les utilisateurs à emprunter la passerelle. La juxtaposition du garde-corps avec les glissières de sécurité présente un caractère « routier » qui ne convainc pas.

L'insertion de la passerelle en retrait par rapport à la route permet, en plus d'une sécurisation des modes doux, une réduction de la portée de la structure.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

Le jury tient à souligner la légèreté de la passerelle et l'utilisation rationnelle des matériaux. La passerelle est un pont intégral, ce qui en diminue l'entretien à long terme. Le candidat appréhende déjà de nombreux détails constructifs dans sa présentation.

La largeur de l'ossature métallique pourrait être augmentée pour améliorer le comportement structural de l'ouvrage, sans incidence significative sur la légèreté de la construction et de son coût. La conception des culées pourrait être simplifiée.

Les contraintes OFROU sont respectées.

L'investissement pour la passerelle est jugé dans la moyenne des coûts usuels.

Le concurrent prévoit l'assemblage de la charpente et du tablier de l'ouvrage de franchissement sur une aire située le long de l'autoroute, et de transporter de nuit l'ensemble sur son emplacement définitif par la chaussée autoroutière fermée à la circulation.

La solution proposée a l'avantage de combiner le transport et le montage en une seule opération et minimiser ainsi l'impact sur la circulation autoroutière.

Le procédé de montage hors site est judicieux, mais le défaut de cette solution est le transport qui demande une logistique importante pour sa mise en place.





Elevation su





#### Passerelle des Sciers

Modday





Vue depuis l'autoroute A1

Posente de miditto duce tendiscer l'azeroce 41 refers le rouseu quette

Indications:
La misself a passende de franchissement de faul paute AL ayear vizinten de séle le misseau que ten des dises se celular la atéria de codo de centro «de dise Comisse de Ramboolanies, mono proper des calments au traba partir prespen qui quintiment les franchisers de paper.

Le districtur el conferioliste.

Le districtur el conferioliste.

this of here in conformate;
 this of here in receivable;
 this open receivable and on the till;
 the reserving processes and on the till;
 the reserving processes are a receivable and till a conformation of the receivable a

per agonet, nominamentated areas de distillacións dans stratupes sinche quan la tidic 3.1 di disquellar proprietabilisatione qui respecia su historico del 7.1°, diversi and de la come su su l'acception enchanissa acceptione del finalmenta. Anno este del finalmenta del compositione del consistente del consistente del substitucione encl. La acceptione del finalmenta del consistente del consistente del consistente del finalmenta del consistente del consistente

Content at fractionalité de L'apper not en avait fraction défended et le confort duage : L'apper not en avait fraction défended et le confort duage : L'apper not le trons-not environ et élément et d'apper d'apper de L'apper de la trons-not environ et d'apper et l'apper de L'apper de la trons-not environ et d'apper et l'apper de L'app

de chara se fix);

Un data ap, de fondre de balança, ser antige dans la main coursera. I foursé un non d'écharannes sufficient en n'étiquet par les congens de fix), les déscrieur de recoverant est pri aux en três de d'invegré afrait d'apares le revenu-fié de arrent au jossage effectif des persons abusers un legon minimal aux l'antiques de l'antiques

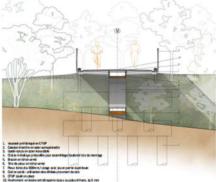
Common and searchists

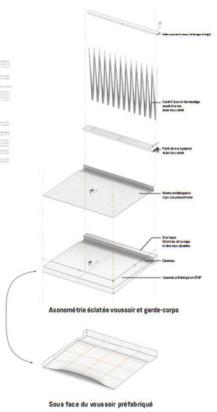
Common and searchists

Common and searchists

According to the searchists of the original of searchists of searchists of searchists of the original original

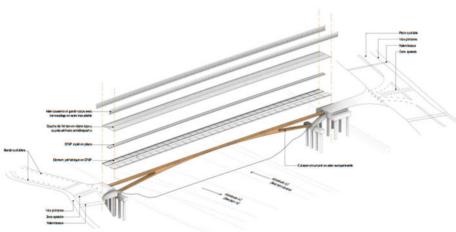






1. O'P autorities 18 hebrand on-deze antidropera (spo.) supdictions, 4:5 ms Coupe transversale type sur appui CC 1:50

Coupe transversale type en travée BB



Axonométrie de la passerelle

### Passerelle des Sciers

MiniMay





Vue aérienne depuis le chemin de la Milice

Vue aérienne depuis le quartier des Sciers

Officecité etrophesile Charges of un profite

Claurings et un principalit innigrat ; d'am-dele qu'il se ingénere til è un indelesse et ne production et ne protection de specialité quair par de désiration. La subtre set rélate di titul des cousses profesionales entres du trainaise partiernance des la géneration en de protection par depressée par mittant la apartier de motions robs en roccurs. Il repose su une anticulture controlle, unaign, en unique muniquement à l'envenir france un poutre moine, les republications per du me gande d'infériels de mourraise in robs à l'accommande de de motible.

provide à son-driet réchner. Su chapar titu, le pour etron eller les tindérions de le passande équilitre les informations la chapar de la tidique en l'Appa. De libée ainsi de la récount de mett en cours de para francessan et prime de rédieur de francesse frances plus libées.

### Manieradea

Le structure promonip principle and entremon redefer on noise autgardantite, releva device on the resistance sould allow of the Control principle. Allowed the control principle control principles are tiggs committee to control principles about a principle. Allowed the consequence in tiggs committee to control principles about the control principles and control principles and control address preside entre in each of developing of facile autopartable. Le credite entry and situation of the control principles and control principles and control principles and control principles. Le credite entry and situation of the control principles and control principles and control principles.

necessars acceptanced make spakener are proposed in the contract and transport make, or give to demonstrate the contract spakener and contract spakeners are contract spakeners and contract part after that making the hard self-horizon. Of the proposed proposed and the contract part after that make the contract part after that make the contract part and the contract part an

### de exeges such

Les modifies de commission de la montante ne demondre, ausen entretain deute l'invente deute se de l'haurenge, le poble risque et que se la bien sois en rougheir en ne demond par prémotient, invien, sois le meil entre de surrige d'autres lepos surgisant mondre deute le de comme les 20 mm, et de la sois de servir de surrige d'autres lepos surgisant mondre deute le de l'invente de la sois de la sois de la sois de la sois de la l'autre, les complementes de némer per l'invente de la sois de partie de la sois de la sois de la l'autre par la live en la l'autre par le la les sois les parties de la live de l'autre par la live en l'autre par la live en l'autre par la live en l'autre par la live de l'autre par la live en la live en l'autre par la live en live en la live en live en la live en live en la live en live en la live en la

Le grade copys à l'enfene, committe de modate de 2n printainge entender et tale set le printaire des executes (219), est tadament rong black le playet le tillée de fisse age. Le conception le l'au sign pommet des dévier les langes de son crontins sur frequération (1), (1), de dévoir, le concerne drant éntiques, é n's a pas de joints de délatrien ou d'appoint depuis

response et meglisse.

Chocounten des una phabites ent ominiement gilde dessites began films dissold uits de part et distante dit ratifier. Enne demande pass deutre sommisse gaben notres gericounter régulars, commer et part le pratiquer on relati.

Le ellume d'inche artini, quant à bil, con minimat de part le conseption, gritin lois des finadoriers. Le

tricular superiorni. Station, on est que les stan de consuptannéesters en un ouvrige dure prinde durédité, le des trachis en des impairs de lan ennenten réduits au la tot minimum tent pour la Commune : con 19740.



### Phasage de construction

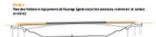
beautication of contrast and beautiful about 1

to seeme ornatural dross primer de bler begreven appel adei a pelitakarismen direc de de des summans français de manage de flourage out frequit de mai 15.0, a passentées or response au seur des de apparet soil en 1 siècle 150m - sur our aire est des la laina sous de viele formans de la siècle 150m - sur our aire est des la laina sous de viele formans de viele formans de la réport de la réport

Assembliger des réniges de la chépante sean dans l'éer de pré-seantélage; ble en place des déments O'UP printinguée sur toute la languair de l'assempe en de O'U en place.

date is partie comité à fraite drus enonge modif site anapopulate ( - l'anapo ).







Coupe-perspective et matérialité





Coupe longitudinale sur appui ouest

## 7 Projets non retenus (par ordre alphabétique)

### **ACCOLADE**



Ingénieur civil:

DIC SA ingénieurs, Aigle

collaborateurs:

Noël Alexandre Cantone Raffaele Kannuna Saad Imhof Martina Cappellin Corinne

Ingénieur civil et architecte:

Atelier Rak Tej Sàrl, Renens

collaborateurs:

Tej Petr

Rak Pavel

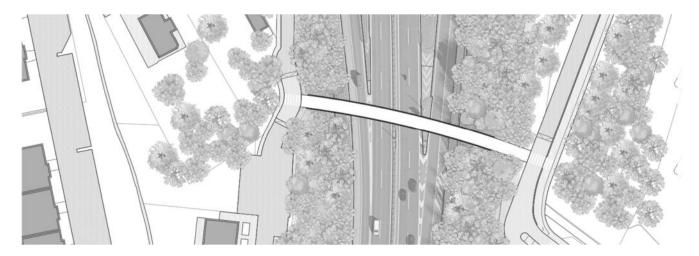
Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

Le projet de passerelle forme un ligne courbe tendue de part et d'autre du périmètre d'intervention. Le jury note la légèreté du geste et l'élégance de la passerelle proposée.

Malgré sa devise, ACCOLADE, le projet pourtant dévoué à accompagner les utilisateurs au franchissement ne propose aucun espace d'accroche travaillé, si ce n'est par les passages piétons indiqués. La proposition semble se refermer sur elle-même au lieu d'être une invitation au passage pour relier les deux rives.

L'implantation de la future passerelle, à la limite nord du périmètre autorisé, côté Lancy, permet une optimisation de la portée et du coût que le jury salue. Si ce choix est clair, il laisse toutefois très peu de souplesse pour l'aménagement des raccords (piétons et cycles), et s'installe directement en bord de route, ce qui ne permet pas de garantir la sécurité des usagers. Le jury aurait souhaité que le contexte soit davantage pris en considération.

Le travail du garde-corps, qui intègre le dispositif lumineux, est épuré et permet une utilisation en tout temps de cet axe de mobilité douce.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

L'auteur du projet propose un ouvrage sobre avec une travée courte de 62m permettant de limiter sa portée. L'ensemble est conçu avec des matériaux de construction mixtes acier et CFUP.

Le système statique longitudinal proposé est un cadre monolithique, dont le tablier est constitué d'un seul caisson métallique à hauteur variable muni d'une tôle de coffrage nervurée, le tout surmontée d'une dalle réalisée en CFUP. L'encastrement d'un tel ouvrage sur les culées au moyen d'une seule rangée de pieux n'est pas convaincant à ce stade.

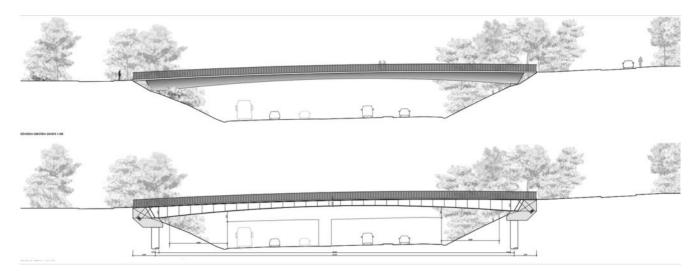
Les contraintes OFROU sont respectées.

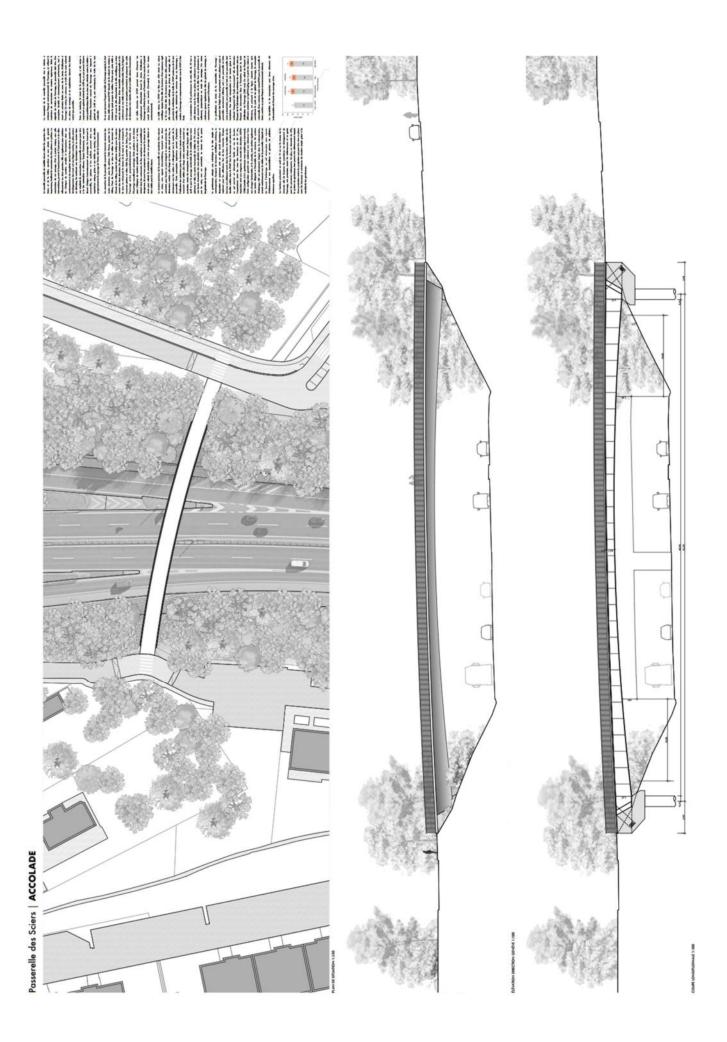
La classe de protection C5 de l'acier et l'emploi du CFUP permettent d'envisager une bonne durabilité de l'ouvrage et un faible coût d'entretien. L'investissement pour la passerelle est jugé dans la moyenne des coûts usuels. Toutefois le tonnage de l'ossature métallique parait sous-estimé.

La fabrication des différents tronçons composant le tablier est prévue en atelier et ce dernier est acheminé sur zone par convois exceptionnels. Les différents cheminements pour convois exceptionnels sont bien documentés. La pose se fait de nuit depuis la chaussée autoroutière, fermée à la circulation.

Cette solution n'engendre que peu de perturbations pour le trafic autoroutier et ne nécessite pas de moyens de levages conséquents.

Il serait préférable de faire cette opération en 2 fois ; monter d'abord les éléments de la passerelle sur appuis, faire un relevé de l'espace entre ces 2 parties, prévoir une correction de l'élément centrale avant de le ramener sur site et ensuite de le monter. Il faut au moins 2 nuits de fermeture de l'autoroute.

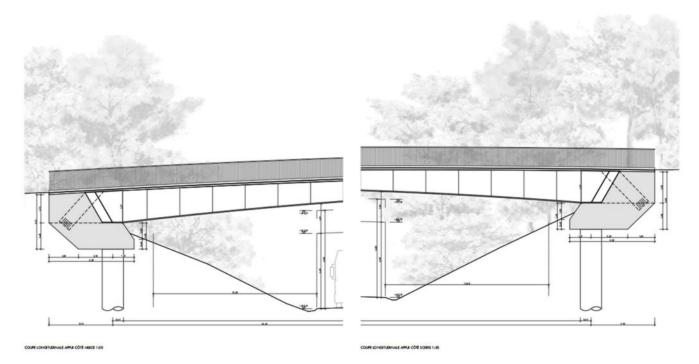


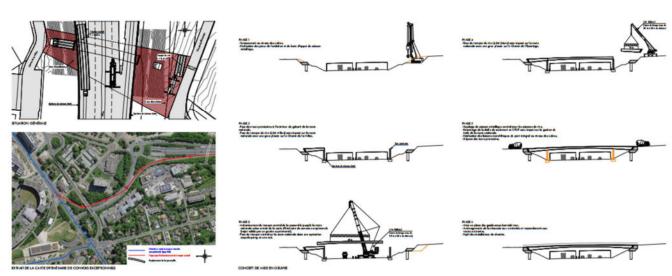


### Passerelle des Sciers | ACCOLADE



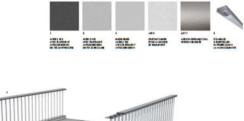






### Passerelle des Sciers | ACCOLADE

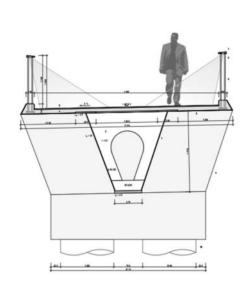


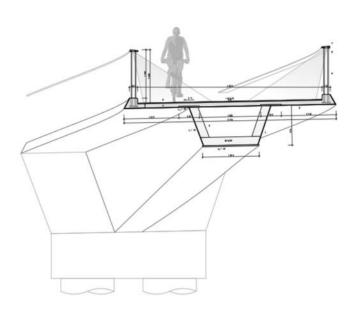




ANONOMÉTRIE DE COMPOSITION ET DE MATÉRIAUTÉ DE LA PASSERBLE

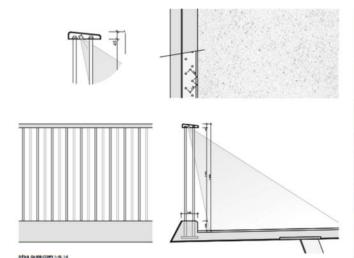
AND PROFESSOR AND ADMINISTRATION OF THE AND ADMINISTRATION OF THE ADMINISTRATION OF THE





COURT THANS WE ISSUE BUT AFFUR 1:30

COURT RANSVEISAGE ON TRAVÉS IN





### **MAJORETTE**



### Ingénieur civil:

**SD ingénierie Genève** SA, Petit-Lancy

collaborateurs:

Pedulla Alberto

Dietsch Julien

Henriques Guillaume

Thivolle Maxime

Rentchnik Steve

### Architecte:

**dvarchitectes & associés** sa, Sion

collaborateurs:

Cotter Glenn

Praz Julien

Serra Montaña Anna

De Pellegrini Gabriela

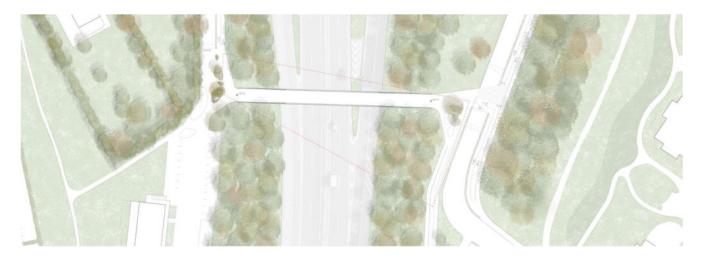
Balet Lucas

# Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

Le projet propose une intégration travaillée au niveau des accroches de part et d'autre de l'ouvrage. Les flux de mobilité sont bien identifiés ce qui permet une sécurisation de l'ensemble des usagers. Une réflexion a été menée en prenant en compte un contexte plus large afin de permettre une dissociation des flux de mobilité douce, avec notamment la création d'un nouveau cheminement.

L'image qui se dégage de la passerelle s'apparente à l'architecture d'un ouvrage routier et la structure aurait gagné à être plus sobre et fine dans son geste architectural. La notion de point d'entrée de la passerelle est difficilement appréhendable et la proposition d'arborisation des placettes limite la mise en valeur de l'ouvrage.

La finesse des détails, notamment sur les éléments de gardecorps, est relevée mais présente une complexité et un certain coût de réalisation.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

L'auteur propose une structure générale en CFUP, composée de deux arcs et d'un tablier.

Le concept de fondations massives (sans pieux) n'est pas convaincant d'un point structurel car le fluage du terrain risque de péjorer la capacité portante des arcs. Le concept transversal du tablier n'est pas convaincant car il ne permet pas de maîtriser la flexion transversale. Les détails d'assemblages et de clavages ne sont pas formellement évoqués. Des questions restent en suspens sur le sujet.

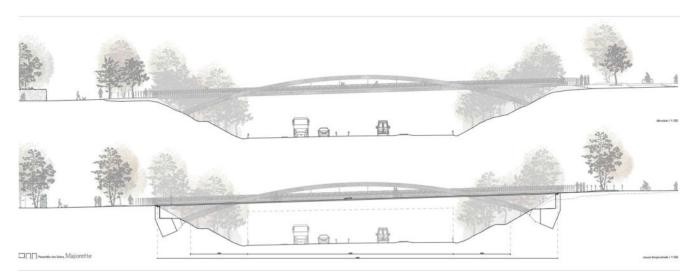
Les contraintes OFROU sont respectées.

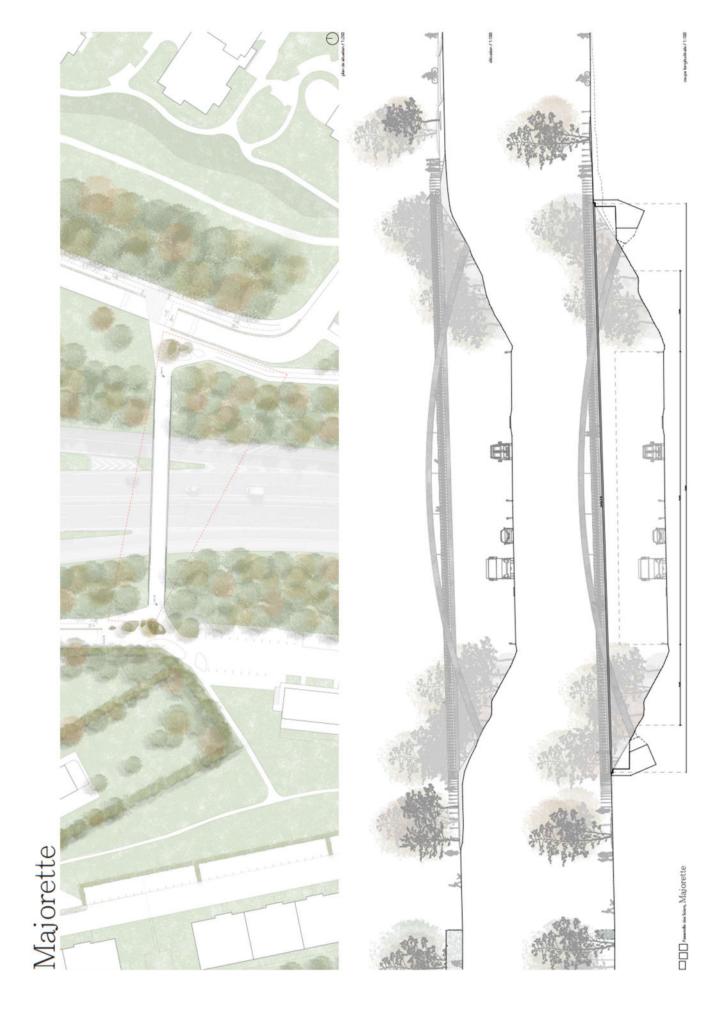
Le coût de la passerelle, dans la moyenne des coûts usuels, parait toutefois sous-évalué compte tenu du nombre d'étapes, de détails d'assemblages et de la mise en œuvre difficile de CFUP dans les clavages. Le choix des matériaux amène à une bonne durabilité et de faibles coûts pour la surveillance et l'entretien.

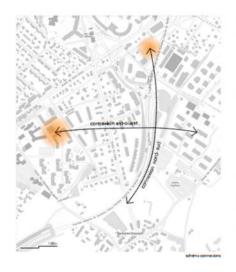
Le procédé de montage est très contraignant et susceptible de fortement entraver le trafic autoroutier.

Le projet prévoit la réalisation de la structure « CFUP » en atelier et l'assemblage sur place avec deux emplacements de levage simultanés. De nuit, la chaussée est fermée pour la pose des parties centrales des arcs, puis les nuits suivantes, la pose des voussoirs du tablier est faite avec basculement du trafic sur la chaussée opposée.

Cette solution prévoit des installations de levage de part et d'autre de l'autoroute, et des basculements de circulation multiples pour la pose des éléments du tablier et la fermeture de l'autoroute pour la partie centrale du tablier. Ce montage perturbe beaucoup le trafic. En plus le désétayage nécessite aussi des mesures de limitation de trafic.



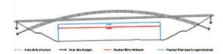




# Ta-roke

### burneline team

Le coulous fluide et le conseption regoronique de la passente permenent une répartition efficience de souvages, autor une ratiférie tout en réclairem au empréne suite, le une repartition efficience de la depuis et de fluid le company de la company de la





### Insertion days be contexts at comparions blood-food at Ex-Count

Sivile emircles transhive covering in this Secretary of Prince at other dulbather of Prince plan project dulbather covering and the Control of Prince at other dulbather covering and the Control of Prince at oth

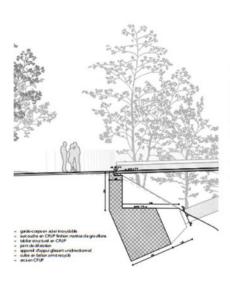
### spérience du pééton et la Mobilité Douc

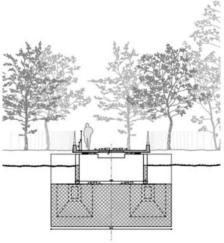
La mise en oeuvre de la passenfle incume une vision urbaine plus accessible, durable et indivise, pla per la mobilité dou au certre du développement urbain pour améliorer la quélité de le tout en préservant l'emisonnement. Premièreme le demensionnement d'un passage de l'Allin permet le coloisement des cyfaltes sont en conservant le passage des pières. La pretre douce de 2% est quant à dile agrésible pour tous les usages sels que les cydiese, les piètons et les personnements.

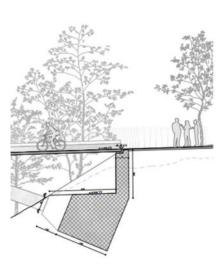
La transision versites udes principales est facilitée grâce aux plantormes d'achinge à chaume des entremists de l'ourse beheficiant d'aménagement laggers au sein d'un carée verdoynt et treaut raise un leur entre les quariesse de la chio des 5 diers. Ces éléments premetent non seulement d'assurer une comesion adéquate de mobilist douce entre lesquisies, mais proposent également des novuessir usabcrates de l'assurer une comesion adéquate de mobilist douce entre lesquisies, mais proposent également des novuessir usabcrates du l'assurer une comesion adéquate de mobilist douce entre lesquisies, mais proposent également des novuessir usabcrates de la commande de l'assurer une comesion adéquate de mobilist douce entre lesquisies, mais proposent également des novues usabcrates de l'assurer une comesion adéquate de mobiliste douce entre lesquisies en des la commande de l'assurer la commande de l'assurer la commande de la commande

### taitaille de la eterature

a tructure de la passentia, avec sa forme efficie et sa tructure réaliants, précoi d'offici un gabait confortab la arien de existe à assurer une réalithi dégagée optimile de la signalianten notaites pour les vasgens de l'arien oute. Els supprime de marière réchébitoirs les évertuels points de confits ainsi que le risque d'un docc entre





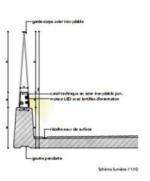


Coupelongitudinale appui côté de La Milice / 1:50

Coupe transverside type sur appui / 1:50

Coupe longitudinale appui obti des Soens / 1:50





### Concept de lumière

d'édairspe combibuert à la sécurité des usagent out en créant une ambience agrédité bout au long de la journée et de la nuit. La finesse des éléments construer la passar-éle engandre également désjeur d'ombres et de Lumières évocitaurs tout au long de la journée.

Presente des Scient Majorette

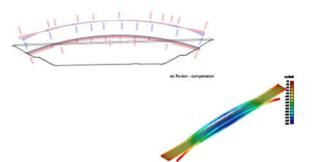
### Concept street ber

Le concept matchet prévoit le rélation de deu act en CNUP à revier u midie benceure dans le marsé de culée. Le stidir sera queré à lui composite proprément d'identiers. Chui "Un présideur, ail les retres au mondrésquement à des assembles; an métalique, sis services event by lactif pour des l'obterers main mun d'appece sou à l'ouvrige, l'on épasseur une cette l'ibre sur le botch et lon au centre, Le sédier sera égainent sobrers par des suportes en la centre par de la composité de la compo

Le flumbement par dissement dans le plan de l'ant d'oup-l'hrought, variés par les citiess d'élanoement (), é citique >> 50 pour un élanoement de 1/9 le le flumbement au maissance dans le plan, variés par le cétal de l'effett d'objeté.

Le flumbement au maissance dans le plan, variés par le cétal de l'effett d'objeté.

Le flumbement de l'objeté de l'entre de l'année de l'entre d



### Concept construct

Les matidous proposis permetent également de réduire le tonnega de l'ouvrage et donc de limiter le terseur etcesseure aux fondations. Saint au chand de tals et au voir de l'étaignement de coldaire par saint et best de l'étaigne de l'experiment de coldaire par saint en best de l'étaigne d'étaigne 2016 (2017). Le profit de l'ouvrage et le système construct permettent de limiter le se cui stons et les mouvements de tenses et donc de d'ense d'imper de la construction sur sen néverments.

La gestion des essurest réalisée par l'intégration d'une peons en toit dans le tabler d'une part et de la pente longétadante naturelle de l'autre. Avonne giffe d'écolèmen n'est prève en desseus de l'Autrecone et le réchte desseus ne étre autrineu de le la céde située du côte du quartier de la Milleu. La profit du sédire et de sembor dans permettent la gestion du dévergement sur le passeulle de maritée indépendante de l'Autrounus.

us geometre de l'autre partie in dependée à la directifée de l'average. Le traitement therrique du CPUP permettes, par exemple, de kniter le fluege et partieparte au bon comportement à long terme de la structure.



### Matérialité et durabilité de l'ouvrag

Le maters, composite Climators Piger Ultra Performent a été chois gifas à ser sont signe protops, sobrisques et nécessite mitter de la cestion d'infession con destators, de la ligitarie et de destablis combas de la cestion d'infession com destators, de la ligitarie de destablis combas de la cestion d'infession com destators de la cestion d'infession de la cestion d'infession de la cestion d'infession de la cestion d'infession de la cestion de la

Le projet glob d'inscrit dess une spiègue de développement des infrantscriures à long terms. Les cristres de durabilité guident le choix des systèmes et métrieur sin de la mêtre la quant de la choix des systèmes et métrieur et grants un impact minimal sur la forcisionnement durésses settendes au maximum et grants un impact minimal sur la forcisionnement durésses autres durés au service de des systèmes de des systèmes de la choix de la choix des systèmes de la choix de la choix de la choix de la choix des systèmes de la choix de la



### Concept de mise en auvre

La riske on mount at his phrase dis mortage on the compared all devices done had deminished infrapact and Persistencement at finite the interventions as cleans, of a motion of the phrase county of persistence and persisten

La plugar i diselalments constitutifs de la passentile sont privus prélatingue ain de l'abspire a uite relativament content, Leur dimensionnement et laur politic del qualité pour la plus de la représentation de l'acceptant de la relation de l'acceptant de surface d'institutions permettent l'accis moyer de montage et prévioent une zone de stockage des differents démens préfutingés du tables.



Phase Z: s'hatalistion et mise en place destours d'étayage provisoires de part et d'autre de l'autoroute. Elles secont positionnées au niveau des SMU à l'abri d'un dispositif de reterue et d'une signalisation adéquate assurant ains l'absence d'impact sur le fonctionne-



Phase 3 : Mise en place des parties latérales des accipar des autogrues positionnées de draque otés de l'ourrage, ser la Chemin de la Milior et la chemin de l'Essartage. Les deux arcs par allètes et la partie de table rès enfant not amentes un te en une sede prése. Les assemblages métafliques boulomés culièments permettent une installation rapade, suivie

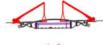


Phase 4: Mae en place des éléments de tabler de rive par les autograes. Des seer blages méganiques et un système tenon-mortaise sont prévus pour connecter de fag immédiate les éléments entre sus.



Phase 5 : Nise en place des ans centraux. Cette étape nécessite la fermetar e ponctuell de l'autoroute au trafic (travaux de nuiré) pour garante la sidunté et positionner le convacateminant les estre contraux. Le savendage au médifique boulonnés entre les ares per mattant une rapidité et une répétit s'été dans l'exécution tout conservant un contrôle préci-





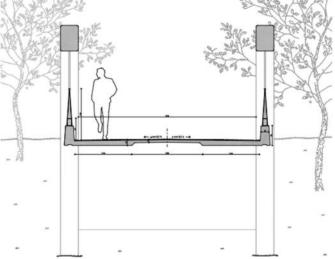




This e 6-11 fines on place due stements de statier de marière si marique, de la relation une la convell. L'églament due saint des éliment est asset par un sydime temperature, l'églament des éliment est asset par un sydime temperature, les fettes pour giannir l' service de la consideration de la consideration de la consideration de service de la consideration de la consideration de la consideration de la misse en place de l'étienne du contre nécessitera une fermetur ponchelle de l'actionne.



Phase 10 : Application de la couche de finition en CFUP permet tant de garante l'étanchésé sur l'ouvrage suité du déséts jage e



garde-corps en a der inovydable
 autouche en CFUP finition matrice de gravillors
 stéter structurel en CFUP

tiblier structurel en OFUP
 arcs en CFUP

Coupe transversale type on travée / 1:30



# PASSERELLE DU MOMENT



Ingénieurs civils:

B+S INGENIEURS SA, Genève

collaborateurs:

Daniel Starrenberger Joachim Bourgeois

PROAFA -

**Serviços de Engenharia**, S.A. Vila Nova de Gaia (Portugal)

collaborateurs:

Rui Furtado

Miguel Pereira

Virgilio Silva

Architecte:

Amanda Levete Architects Limited,

Londres

collaborateurs:

Alice Dietsch

Maximiliano Arrocet

Yass Mousouri

Mateo Rolando

Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

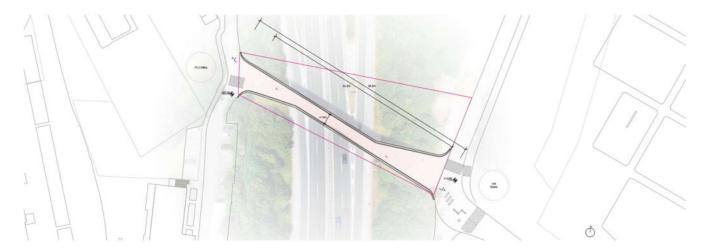
Le projet affiche clairement le parti pris d'une continuité avec le chemin de l'Essartage et présente un élargissement du gabarit à chaque extrémité de l'ouvrage invitant les usagers à l'emprunter.

Sa générosité ne s'exprime pas par la démultiplication du mobilier urbain mais par l'offre de grandes surfaces à destination des mobilités douces. Le jury s'interroge toutefois sur l'aménagement et l'usage envisagés pour ces surfaces. Une réflexion plus fine devrait être menée pour assurer la cohabitation de l'ensemble des modes et la gestion des vitesses aux abords de l'ouvrage. L'aménagement des talus sous les plates-formes serait à penser.

Le dessin proposé, en asymétrie, permet un jeu intéressant entre chaque rive. Le travail du garde-corps protège de la vue de l'autoroute offrant un sentiment de sécurité aux usagers grâce à un voile graduel qui participe à la structure.

Cependant, l'implantation « en avenue » dans la continuité du chemin de l'Essartage ne permet pas de garantir de bonnes conditions de sécurité pour les usagers.

Le jury s'interroge sur le choix d'une largeur utile au centre de la passerelle à 400cm, alors que la dimension minimale demandée était de 450cm.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

L'auteur propose une passerelle constituée d'une ossature métallique composée d'une double poutre asymétrique encastrée avec les parties d'extrémité en porte-à-faux.

Le jury s'interroge sur la complexité de ce concept structural relativement à la valeur ajoutée qui pourrait justifier ce choix vis-à-vis du besoin de liaison inter quartier pour des piétons. L'analyse structurale ne convainc pas le jury. Le travail du revêtement du tablier devrait être revu ainsi que la gestion des eaux météorologiques.

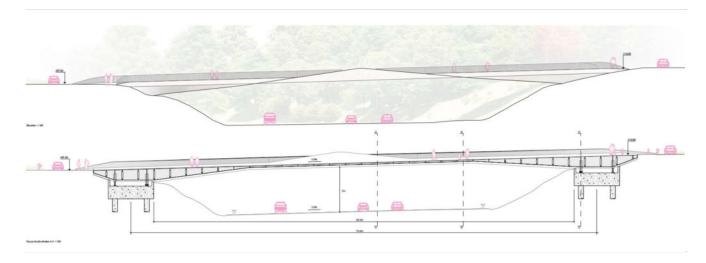
Les contraintes OFROU sont respectées.

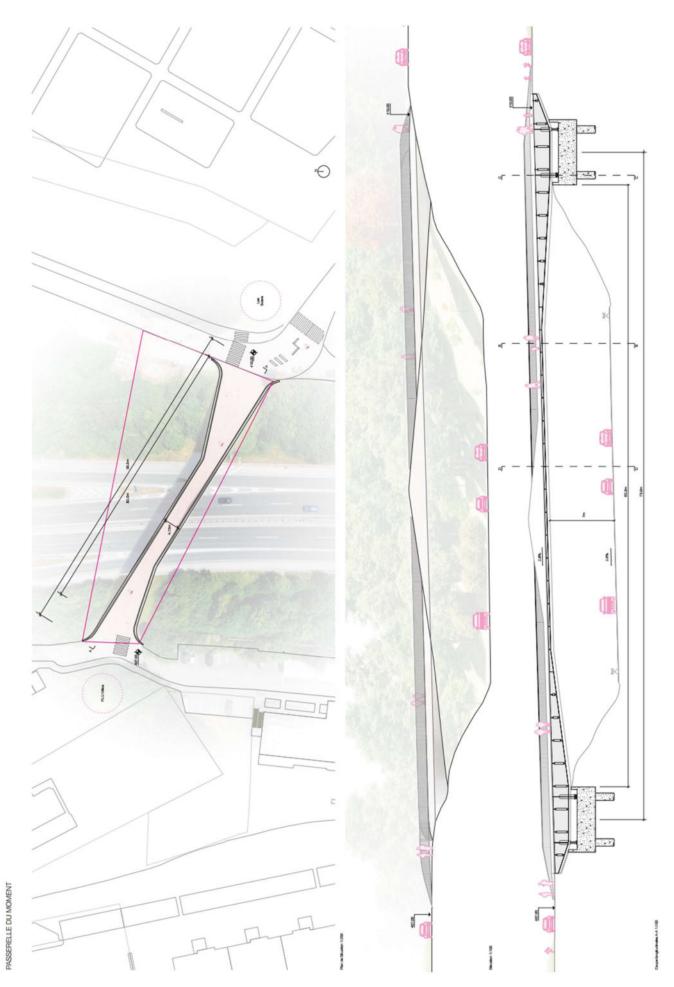
L'entretien des appuis dans la durée pourrait s'avérer complexe et coûteux. Le coût de l'entretien, difficilement quantifiable à ce stade, devrait être important.

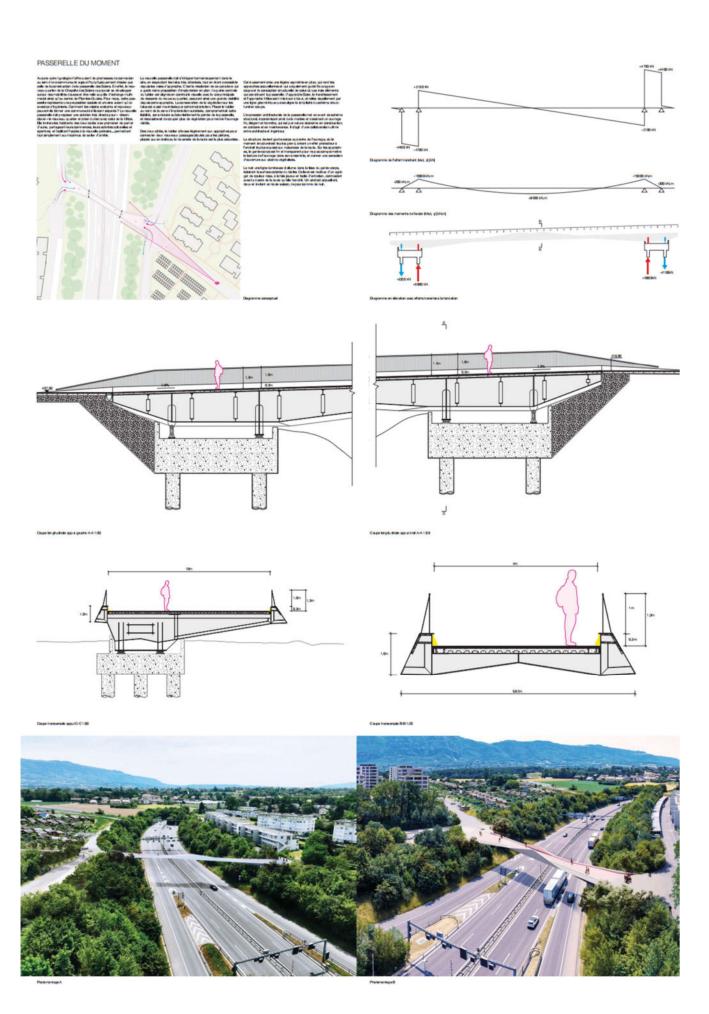
Le procédé global de montage semble audacieux. Le jury observe une première difficulté de montage pour les pièces de rives. En effet vu les dimensions de celles-ci, les éléments arriveront en deux parties. Il en résulte des soudures de grandes longueurs à réaliser in-situ. Une seconde difficulté résulte du choix de réaliser les parties latérales à largeur variables en porte-à-faux dans un talus autoroutier.

Il est prévu d'installer simultanément sur les deux BAU de l'autoroute des autogrues pour la manutention et la mise en place des éléments de la structure de l'ouvrage. Les sections latérales nécessitent deux nuits de fermeture pour chaque sens de circulation pour leur livraison et leur mise en place sur un étayage provisoire permettant de lier les demi-caissons entre eux. Une nuit de fermeture supplémentaire de l'autoroute sera ensuite nécessaire pour la pose de la section centrale de la structure.

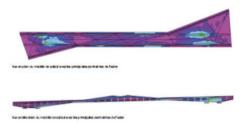
L'utilisation simultanée des deux BAU à proximité des accès, le nombre de fermetures et les assemblages réalisés sur place créent des perturbations non négligeables pour le trafic autoroutier.

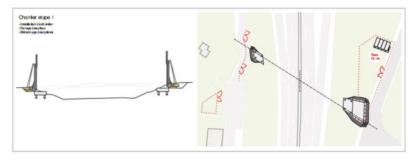




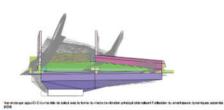


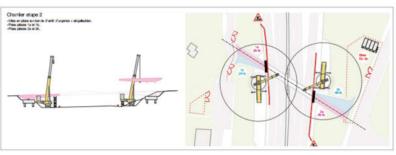


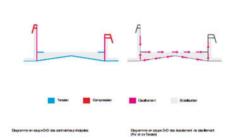


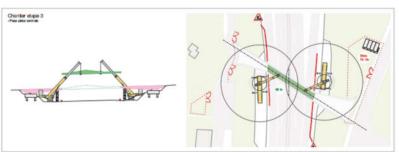


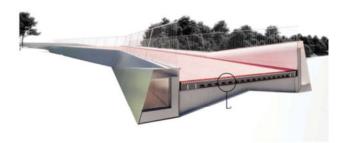


















### **SOSPESO**



### Ingénieurs civils:

### Perreten & Milleret SA, Carouge

collaborateurs:

Treleani Julien

Moccia Francesco

Lachenal Marc

Edder Philippe

Lingat Romain

### COWI A/S Bridges International,

Kongens Lyngby (Danemark)

collaborateurs:

Nielsen Lars Lundorf

Kalberer Eliane

Frederiksen Peter

Lausten Søren

Architecte:

Dissing+Weitling, Copenhague

(Danemark)

collaborateurs:

Henriksen Jesper B

Jensen Poul Ove

Zorec Danijel

Degn Bo

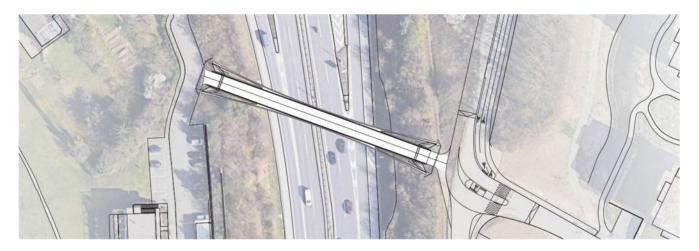
Gandolphe Thomas

Insertion de l'ouvrage dans son contexte, qualité architecturale des accroches et praticabilité de l'ouvrage pour les mobilités douces

L'implantation choisie propose une continuité routière avec les voiries existantes. Cette implantation « en avenue » dans la continuité du chemin de l'Essartage, ne permet toutefois pas de garantir de bonnes conditions de sécurité pour les usagers.

Si le jury salue un geste architectural fort et ambitieux, avec le parti pris de marquer un portail d'entrée aux deux quartiers, il regrette le manque de propositions pour l'insertion de l'ouvrage et sur le travail des accroches. Par ailleurs le dimensionnement « monumental » de la superstructure ne reflète pas l'échelle piétonne qui était attendue mais plutôt un ouvrage routier.

En termes de praticabilité pour les mobilités douces, la pente quasi continue à 5% n'est quant à elle pas optimale en termes d'accessibilité et de confort.



Qualité structurelle et constructive générale du projet, pertinence du concept statique, respect des contraintes, économie générale du projet et coût global de l'ouvrage, faisabilité du système de montage et de l'exécution

L'auteur propose une structure suspendue dépourvue de haubans de retenue, usuel pour les ponts routiers, ce qui semble peu judicieux pour une passerelle piétonne. Cette solution impose par ailleurs des fondations de grandes dimensions.

Le choix conceptuel du tirant scellé dans la tête de mât, de faible taille et très accessible, met en évidence un possible point faible. L'association d'asphalte et d'enrobé bitumineux semble inadaptée pour le passage de piétons en période estivale lors de fortes chaleurs.

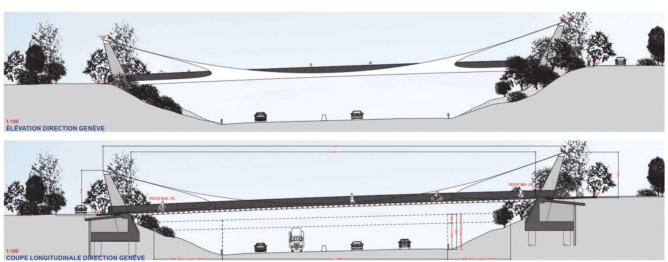
Les contraintes OFROU sont respectées.

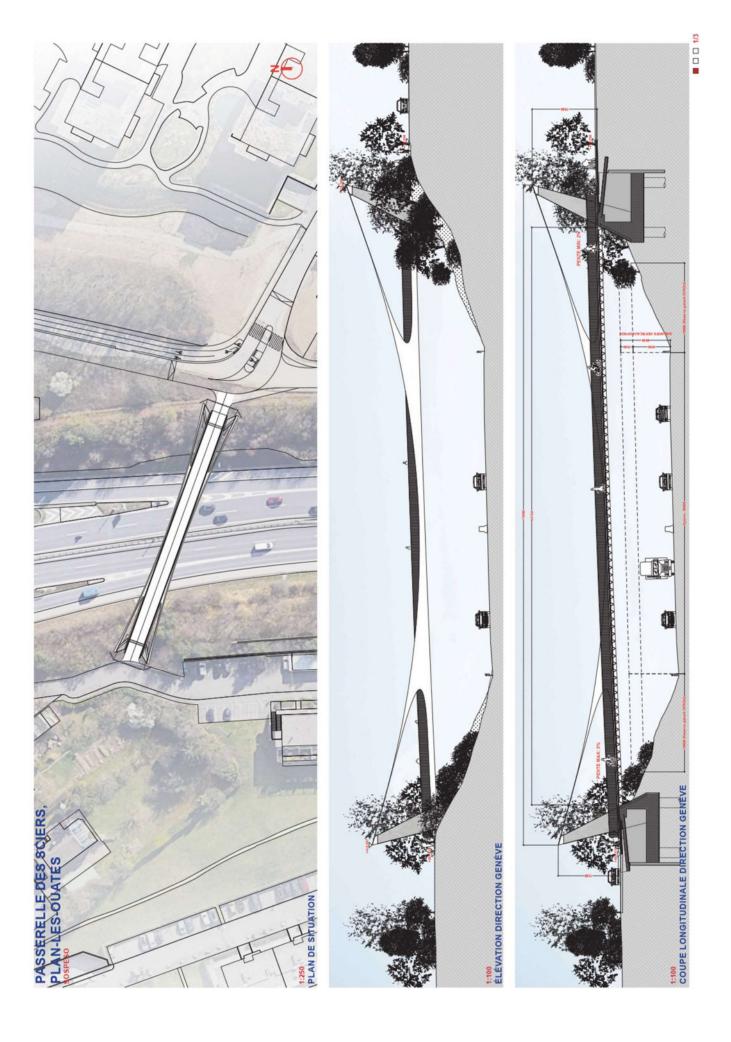
La structure paraît surdimensionnée, ce qui génère logiquement un coût de l'ouvrage élevé. Les frais d'entretien vu le système proposé sont élevés.

Le montage semble difficile de même que le transport des imposantes pièces, susceptible d'augmenter les coûts de construction.

La réalisation du tablier débute par la mise en place de supports temporaires au droit des BAU et la pose non simultanée des extrémités du tablier avec fermeture des voies adjacentes aux travaux. Dans le meilleur des cas la travée centrale sera réalisée en une pièce en atelier et mise en place depuis la chaussée autoroutière fermée à la circulation. Dans le cas contraire il est envisagé de transporter la travée centrale en deux voire trois segments et de les assembler sur place. Il est probable que les deux tirants latéraux pourront quant à eux être installés depuis les rives sans interruptions de circulation.

Dans tous les cas les BAU seront inutilisables pendant toute la durée du montage et la travée centrale nécessitera la fermeture totale de l'autoroute.

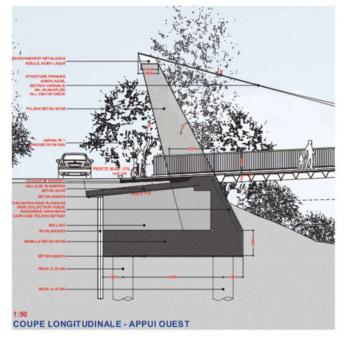


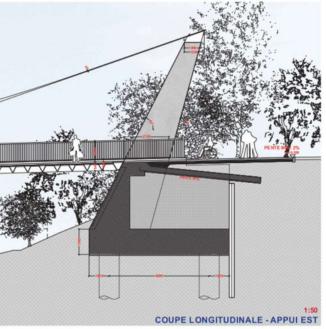






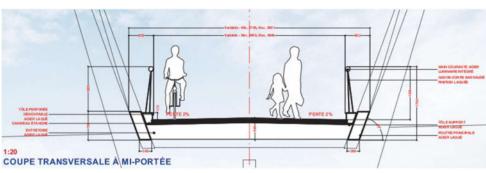












# 1:20 COUPE TRANSVERSALE TYPE SUR APPUI

CONCEPT ARCHITECTURAL
Le projet architectural repose sur une idée simple : Proj

### CONCEPT STRUCTUREL

### DURABILITÉ DE L'OUVRAGE

